

UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Abéba, Éthiopie, C.P. : 3243 Tél. : (251-11) 551 7700 Télécopieur: (251-11) 5519 321  
Courriel: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

586<sup>ème</sup> RÉUNION

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

31 MARS 2016

PSC/PR/BR. (DLXXXVI)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 586<sup>ème</sup> réunion tenue le 31 mars 2016, a suivi une mise à jour sur la situation en Somalie.

Le Conseil a pris note de la mise à jour faite par la Commission de l'UA sur la situation en Somalie. Le Conseil a également pris note des déclarations faites par les représentants de la Somalie, de l'Éthiopie, en sa qualité de Président en exercice de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD), de l'Égypte, du Sénégal, de l'Italie (co-président du Forum des partenaires de l'IGAD), de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni, ainsi que de la Ligue des États arabes, des Nations unies et de l'Union européenne (UE).

Le Conseil a rappelé ses prises de positions antérieures sur la situation en Somalie, en particulier le communiqué PSC/PR/PERS. (DLXXIX), adopté lors de sa 579<sup>ème</sup> réunion tenue le 29 février 2016.

Le Conseil, tout en réitérant sa grave préoccupation face au déficit financier dû à la réduction prématurée par l'UE de 20 % de son financement alloué à l'AMISOM, ainsi que ses précédents appels aux Nations unies afin qu'elles utilisent les contributions statutaires pour combler le manque à gagner résultant de cette décision, a souligné, une fois encore, que, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations unies, l'UA, en déployant l'AMISOM dans un environnement particulièrement difficile, agit au nom du Conseil de sécurité des Nations unies, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Conseil s'est félicité des conclusions de la réunion du Groupe de travail conjoint UA-Nations unies tenue le 22 mars 2016, à New York, et attend avec intérêt la mise en œuvre rapide des conclusions de la réunion.

Le Conseil a de nouveau exhorté le Gouvernement fédéral de la Somalie et toutes les autres parties prenantes somaliennes, travaillant dans un esprit d'inclusion et d'unité nationale, à faire preuve de l'engagement nécessaire et à ne ménager aucun effort pour assurer en urgence la mise en œuvre intégrale de la Vision 2016, y compris les engagements pris dans la Déclaration adoptée à Djibouti par le Sommet des pays contributeurs de troupes et de personnels de police tenue le 28 février 2016, ainsi que les conclusions du Forum du partenariat de haut niveau pour la Somalie, tenue à Istanbul (Turquie), les 23 et 24 février 2016. Dans le même esprit, le Conseil a souligné la nécessité pour le Gouvernement fédéral de la Somalie d'assurer que les élections prévues en août et septembre 2016 se tiennent conformément à un modèle électoral consensuel.

Le Conseil a souligné la nécessité pour le Gouvernement fédéral de la Somalie d'assurer que le peuple somalien bénéficie des dividendes de la paix dans les zones libérées d'Al Shabaab, y compris à travers la fourniture de services publics de base et la mise en œuvre des projets à impact rapide et pour le renforcement de la paix. Dans le même contexte, le Conseil a souligné la nécessité de renforcer la capacité des Forces de défense et de sécurité somaliennes, étant entendu qu'en dernière instance elles prennent le contrôle total et effectif des zones libérées d'Al Shabaab, pour empêcher que celles-ci ne retombent aux mains du groupe terroriste. Dans ce contexte, le Conseil a réitéré la nécessité impérieuse de renforcer le respect de la chaîne de commandement et de contrôle de l'AMISOM, conformément à la Déclaration du Sommet de Djibouti des pays contributeurs de troupes et de personnels de police.

Le Conseil a exprimé sa grave préoccupation face aux informations sur des cargaisons d'armes qui continuent d'être livrées aux acteurs non-étatiques en Somalie, en violation de l'embargo sur les armes décidé par les Nations unies. À cet égard, le Conseil a demandé à la Commission, en collaboration avec le Groupe de surveillance des Nations unies, d'entreprendre d'urgence des enquêtes approfondies et de soumettre ses conclusions au Conseil.

Le Conseil, profondément préoccupée par la situation humanitaire actuelle, qui a été aggravée par la sécheresse liée au phénomène climatique El-Nino, a appelé la communauté internationale et les organismes humanitaires à renforcer leur assistance aux populations dans le besoin.

Le Conseil a réitéré son appel à la communauté internationale pour qu'elle continue d'apporter l'appui nécessaire au Gouvernement fédéral de la Somalie et à ses institutions, en vue de consolider les progrès accomplis et faciliter l'achèvement du processus de transition. Par ailleurs, le Conseil a souligné l'importance que revêt la coordination des efforts, sous la conduite de l'UA, afin d'éviter les doubles-emplois et de renforcer davantage les synergies sur le terrain.

Le Conseil a réaffirmé l'engagement de l'UA à continuer à aider le Gouvernement fédéral de la Somalie dans la préparation des élections, ainsi que dans les efforts de stabilisation et de reconstruction en Somalie. Le Conseil a également réaffirmé son appui continu aux efforts inlassables du Représentant spécial de la Présidente de la Commission de l'UA et chef de l'AMISOM.

Le Conseil a convenu de rester activement saisi de la question.